

الطرق السيارة بالمغرب

**Autoroutes du Maroc**

COMMUNICATION FINANCIÈRE  
COMPTES SOCIAUX ET ÉTATS FINANCIERS

BILAN ACTIF					
	A C T I F	Exercice			Exercice N-1
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>2 232 552 503,03</b>	<b>2 130 102 651,55</b>	<b>102 449 851,48</b>	<b>153 254 224,46</b>
	A01 - Frais préliminaires	129 411 680,23	129 411 680,21	0,02	0,02
	A02 - Charges à répartir	2 103 140 822,80	2 000 690 971,34	102 449 851,46	153 254 224,44
	A03 - Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>112 720 084,52</b>	<b>80 409 749,19</b>	<b>32 310 335,33</b>	<b>33 987 973,38</b>
	A04 - Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
	A05 - Brevets, marques, droits et val.similaires	112 720 084,52	80 409 749,19	32 310 335,33	33 987 973,38
	A06 - Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
	A07 - Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)</b>	<b>140 041 412,04</b>	<b>60 500 413,69</b>	<b>79 540 998,35</b>	<b>84 937 075,60</b>
	A08 - Terrains	2 575 690,00	0,00	2 575 690,00	2 575 690,00
	A09 - Constructions	45 549 008,17	38 325 086,28	7 223 921,89	8 294 323,96
	A10 - Installations techniques, mat. & outill.	4 283 892,85	1 727 710,04	2 556 182,81	2 898 724,91
	A11 - Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
	A12 - Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	27 929 941,26	20 447 617,37	7 482 323,89	9 745 160,08
	A13 - Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	A14 - Immobilisations corporelles en cours	59 702 879,76	0,00	59 702 879,76	61 423 176,65
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)</b>	<b>80 099 533 988,72</b>	<b>10 663 609 124,13</b>	<b>69 435 924 864,59</b>	<b>68 759 117 328,41</b>
	- Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Constructions	77 118 182 100,45	10 118 109 346,67	67 000 072 753,78	67 121 922 987,81
- Installations techniques, mat. & outill.	353 478 583,77	316 128 671,92	37 349 911,85	56 592 099,94	
- Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,08	
- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	227 536 291,21	204 705 534,70	22 830 756,51	32 337 762,25	
- Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Immobilisations corporelles en cours	2 375 671 442,37	0,00	2 375 671 442,37	1 548 264 478,33	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)</b>	<b>2 303 268 847,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2 303 268 847,54</b>	<b>3 266 900,44</b>	
A15 - Prêts immobilisés	1 704,88	0,00	1 704,88	1 704,88	
A16A - Autres créances financières	2 302 267 142,66	0,00	2 302 267 142,66	2 265 195,56	
A17 - Titres de participation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	
A18 - Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	<b>352 487 596,79</b>	<b>0,00</b>	<b>352 487 596,79</b>	<b>846 899 552,84</b>	
A19 - Diminution des créances immobilisées	12 924,67	0,00	12 924,67	5 394,34	
A20 - Augmentation des dettes de financement	352 474 672,12	0,00	352 474 672,12	846 894 158,50	
<b>TOTAL I (A+B+C1+C2+E)</b>	<b>85 240 604 432,64</b>	<b>12 934 621 938,56</b>	<b>72 305 982 494,08</b>	<b>69 881 463 055,13</b>	
ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE	<b>STOCKS</b>	<b>40 723 936,32</b>	<b>4 831 751,31</b>	<b>35 892 185,01</b>	<b>30 252 164,01</b>
	A21 - Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	A22 - Matières et fournitures consommables	40 723 936,32	4 831 751,31	35 892 185,01	30 252 164,01
	A23A - Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	A24 - Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
	A25 - Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>692 119 102,91</b>	<b>320 424 426,81</b>	<b>371 694 676,10</b>	<b>3 015 464 321,85</b>
	A26 - Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	1 893 743,73	0,00	1 893 743,73	1 361 568,26
	A27 - Clients et comptes rattachés	568 420 304,94	318 744 253,99	249 676 050,95	220 458 390,95
	A28 - Personnel	614 395,61	0,00	614 395,61	518 260,57
	A29 - Etat	70 219 984,18	0,00	70 219 984,18	2 750 282 567,78
	A30 - Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
	A31 - Autres débiteurs	3 439 787,27	1 680 172,82	1 759 614,45	1 885 069,15
	A32 - Comptes de régularisation actif	47 530 887,18	0,00	47 530 887,18	40 958 465,14
A33 <b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>2 108 867 495,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 108 867 495,80</b>	<b>719 849 620,34</b>	
A34A <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Elém.circ.)</b>	<b>526 855,54</b>	<b>0,00</b>	<b>526 855,54</b>	<b>711 193,91</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>2 842 237 390,57</b>	<b>325 256 178,12</b>	<b>2 516 981 212,45</b>	<b>3 766 277 300,11</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE ACTIF</b>	<b>112 673 001,50</b>	<b>0,00</b>	<b>112 673 001,50</b>	<b>147 601 863,60</b>
	A35 - Chèques et valeurs à encaisser	4 868 122,68	0,00	4 868 122,68	4 581 972,69
	A36 - Banques, T.G et C.P	54 715 123,28	0,00	54 715 123,28	92 963 599,14
	A37 - Caisses, Régies d'avances et accreditifs	53 089 755,54	0,00	53 089 755,54	50 056 291,77
<b>TOTAL III</b>	<b>112 673 001,50</b>	<b>0,00</b>	<b>112 673 001,50</b>	<b>147 601 863,60</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>88 195 514 824,71</b>	<b>13 259 878 116,68</b>	<b>74 935 636 708,03</b>	<b>73 795 342 218,84</b>	

BILAN PASSIF					
	P A S S I F	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
FINANCEMENT PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>26 877 782 718,97</b>	<b>25 812 939 284,11</b>	<b>15 715 628 500,00</b>	<b>15 715 628 500,00</b>
	B01 - Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00	0,00	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00
	B02 - (-) :actionnaires, CSNA, C.App.dont Versé	0,00	0,00	0,00	0,00
	B03 - Primes d'émission, de fusion, d'apport	0,00	0,00	0,00	0,00
	B04 - Ecarts de réévaluation	22 554 900 492,80	0,00	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80
	B05 - Réserve légale	558 341,72	0,00	558 341,72	558 341,72
	B06 - Autres réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
	B07 - Report à nouveau (2)	-12 458 148 050,40	0,00	-12 458 148 050,40	-11 788 694 976,33
	B08 - Résultats nets en instance d'affectation	-0,01	0,00	-0,01	-0,01
	B09 - Résultat net de l'exercice (2)	1 064 843 434,86	-669 453 074,07	395 390 360,79	-669 453 074,07
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>26 877 782 718,97</b>	<b>25 812 939 284,11</b>	<b>15 715 628 500,00</b>	<b>15 715 628 500,00</b>
	FINANCEMENT PERMANENT	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>	<b>455 097 969,30</b>	<b>309 904 531,34</b>	<b>455 097 969,30</b>
B10 - Subventions d'investissement		455 097 969,30	0,00	455 097 969,30	309 904 531,34
B11 - Provisions réglementées		0,00	0,00	0,00	0,00
B12 - Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00	
FINANCEMENT PERMANENT	<b>DETTE DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>39 474 412 458,09</b>	<b>39 186 485 523,07</b>	<b>18 764 824 000,00</b>	<b>19 277 870 000,00</b>
	B13 - Emprunts obligataires	18 764 824 000,00	19 277 870 000,00	18 764 824 000,00	19 277 870 000,00
B14 - Autres dettes de financement	20 709 588 458,09	19 908 615 523,07	20 709 588 458,09	19 908 615 523,07	
FINANCEMENT PERMANENT	<b>PROVISION DURABLES POUR RISQUES &amp; CHARGES (D)</b>	<b>5 693 829 009,27</b>	<b>6 395 360 637,22</b>	<b>177 642 162,99</b>	<b>884 473 211,12</b>
	B15 - Provisions pour risques	177 642 162,99	884 473 211,12	177 642 162,99	884 473 211,12
B15 - Provisions pour charges	5 516 186 846,28	5 510 887 426,10	5 516 186 846,28	5 510 887 426,10	
FINANCEMENT PERMANENT	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>283 347 385,71</b>	<b>66 277 661,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	B17 - Augmentation des créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00
B18 - Diminution des dettes de financement	283 347 385,71	66 277 661,61	283 347 385,71	66 277 661,61	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>72 784 469 541,34</b>	<b>71 770 967 637,35</b>	<b>72 784 469 541,34</b>	<b>71 770 967 637,35</b>	
PASSIF CIRCULANT HORS TRESORERIE	<b>DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>2 132 521 965,28</b>	<b>1 987 535 034,70</b>	<b>822 430 986,57</b>	<b>742 818 319,44</b>
	B19 - Fournisseurs et compte rattachés	822 430 986,57	742 818 319,44	822 430 986,57	742 818 319,44
	B20 - Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40	639 000,40	639 000,40	639 000,40
	B21 - Personnel	38 405 351,82	24 952 854,87	38 405 351,82	24 952 854,87
	B22 - Organismes sociaux	15 827 526,69	15 811 114,42	15 827 526,69	15 811 114,42
	B23 - Etat	134 458 833,74	72 619 353,07	134 458 833,74	72 619 353,07
	B24 - Comptes d'associés	457 823,42	457 823,42	457 823,42	457 823,42
	B25 - Autres créanciers	83 852 393,44	83 296 454,48	83 852 393,44	83 296 454,48
	B26 - Comptes de régularisation passif	1 036 450 049,20	1 046 940 114,60	1 036 450 049,20	1 046 940 114,60
	B27 <b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>526 855,54</b>	<b>711 193,91</b>	<b>526 855,54</b>	<b>711 193,91</b>
B28 <b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. cir.) (H)</b>	<b>61 237,89</b>	<b>46 195,94</b>	<b>61 237,89</b>	<b>46 195,94</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>2 133 110 058,71</b>	<b>1 988 292 424,55</b>	<b>2 133 110 058,71</b>	<b>1 988 292 424,55</b>	
TRESORERIE	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>18 057 107,98</b>	<b>36 082 156,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	B29 - Crédits d'escompte	0,00	0,00	0,00	0,00
	B30 - Crédits de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
B31 - Banques (soldes créditeurs)	18 057 107,98	36 082 156,94	18 057 107,98	36 082 156,94	
<b>TOTAL III</b>	<b>18 057 107,98</b>	<b>36 082 156,94</b>	<b>18 057 107,98</b>	<b>36 082 156,94</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>74 935 636 708,03</b>	<b>73 795 342 218,84</b>	<b>74 935 636 708,03</b>	<b>73 795 342 218,84</b>	

(1) Capital personnel débiteur (-)  
(2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)					
	OPERATIONS Propres à l'exercice	Concernant exerc. preced.	TOTAUX DE L'EXERCICE	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT	
			1	2	
EXPLOITATION	*****EXPLOITATION*****				
	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	D01 * Ventes de marchandises en l'état	-	-	-	-
	D02 * Ventes de biens et services produits	3 710 766 061,09	13 855 304,25	3 724 621 365,34	3 383 318 737,27
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 710 766 061,09</b>	<b>13 855 304,25</b>	<b>3 724 621 365,34</b>	<b>3 383 318 737,27</b>
	D03 * Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-	-
	D04 * Immobilisations produites par :Ent.pour elle meme	-	-	-	-
	D05 * Subventions d'exploitation	-	-	-	-
	D06 * Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
	D07 * Reprises d'exploitation : transferts de charges	593 625 987,08	59 882,19	593 685 869,27	501 126 305,92
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 304 392 048,17</b>	<b>13 915 186,44</b>	<b>4 318 307 234,61</b>	<b>3 884 445 043,19</b>
	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	C01 * Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
	C02 * Achats consommés (2) de matières & fournitures	263 519 146,12	1 024 262,63	264 543 408,75	221 610 155,46
C03 * Autres charges externes	814 807 327,16	5 257 404,06	820 064 731,22	683 437 737,28	
C04 * Impôts et taxes	7 327 684,33	-	7 327 684,33	7 290 105,40	
C05 * Charges de personnel	229 620 635,11	111 859,33	229 732 494,44	208 792 470,68	
C06 * Autres charges d'exploitation	-	-	-	-	
C07 * Dotations d'exploitation	1 059 106 774,29	-	1 059 106 774,29	1 052 583 543,39	
<b>TOTAL II</b>	<b>2 374 381 567,01</b>	<b>6 393 526,02</b>	<b>2 380 775 093,03</b>	<b>2 173 714 012,21</b>	
<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>1 937 532 141,58</b>	<b>1 710 731 030,98</b>	
FINANCIER	*****FINANCIER*****				
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	D08 * Prod. des titres de partic. & autres titres immob.	-	-	-	-
	D09 * Gains de change	28 887 029,43	76 026,00	28 963 055,43	31 631 054,97
	D10 * Intérêts et autres produits financiers	24 437 158,34	203 953,17	24 641 111,51	49 743 467,30
	D11 * Reprises financières; transferts de charges	781 333 085,14	-	781 333 085,14	449 823,03

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice		Variation (A-B)	
	Exercice A	Exercice précédent B	Exercice	
			Emplois C	Ressources D
Financement permanent	72 784 469 541,34	71 770 967 637,35	0,00	1 013 501 903,99
Actif immobilisé	72 305 982 494,08	69 881 463 055,13	2 424 519 438,95	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	478 487 047,26	1 889 504 582,22	1 411 017 534,96	
Actif circulant	2 516 981 212,45	3 766 277 300,11	0,00	1 249 296 087,66
Passif circulant	2 133 110 058,71	1 988 292 424,55	0,00	144 817 634,16
Besoin de financement global	383 871 153,74	1 777 984 875,56	0,00	1 394 113 721,82
Tresorerie nette (actif - passif)	94 615 893,52	111 519 706,66	0,00	16 903 813,14

II- EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I- Ressources stables de l'exercice</b>				
* Autofinancement (A)	0,00	795 565 228,36	-140 321 191,27	0,00
* Capacité d'autofinancement		795 565 228,36	-140 321 191,27	0,00
* Distribution des bénéfices				
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)	1 947,10	0,00	4 998,41	0,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées	1 947,10		4 998,41	0,00
* Diminution des immobilisations en cours		0,00		0,00
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		147 044 797,84		9 260 800,00
* Augmentation du capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		147 044 797,84		9 260 800,00
* Augmentation des dettes de financement (D) (nettes de primes de remboursements)		622 442 474,85		728 503 374,37
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	<b>1 947,10</b>	<b>1 565 052 501,05</b>	<b>-140 316 192,86</b>	<b>737 764 174,37</b>
<b>II- Emplois stables de l'exercice</b>				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	1 019 121 945,39	0,00	156 561 473,45	0,00
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8 685 818,73		16 602 548,41	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 010 436 126,66		139 958 925,04	
* Acquisitions d'immobilisations financières	0,00		0,00	
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1 923 023 229,35		1 743 752 509,45	
* Emplois en non valeurs (H)	33 922 914,17		26 051 234,14	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>2 976 068 088,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 926 365 217,04</b>	<b>0,00</b>
III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	0,00	1 394 113 721,82		1 039 983 134,59
IV- Variation de la trésorerie	0,00	16 903 813,14		8 301 715,22
<b>Total général</b>	<b>2 976 070 036,01</b>	<b>2 976 070 036,01</b>	<b>1 786 049 024,18</b>	<b>1 786 049 024,18</b>

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

		Exercice	Exercice N-1
1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
<b>I</b>	<b>= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II</b>	<b>+ PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	<b>3 724 621 365,34</b>	<b>3 383 318 737,27</b>
3	* Ventes de biens et services produits	3 724 621 365,34	3 383 318 737,27
4	* variation stocks de produits	0,00	0,00
5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
<b>III</b>	<b>- CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>1 084 608 139,97</b>	<b>905 047 892,74</b>
6	* Achats consommés de matières et fournitures	264 543 408,75	221 610 155,46
7	* Autres charges externes	820 064 731,22	683 437 737,28
<b>IV</b>	<b>= VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>2 640 013 225,37</b>	<b>2 478 270 844,53</b>
8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
9	- Impôts et taxes	7 327 684,33	7 290 105,40
10	- Charges de personnel	229 732 494,44	208 792 470,68
<b>V</b>	<b>= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>2 402 953 046,60</b>	<b>2 262 188 268,45</b>
	<b>= ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	593 685 869,27	501 126 305,92
14	- Dotations d'exploitation	1 059 106 774,29	1 052 583 543,39
<b>VI</b>	<b>= RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>1 937 532 141,58</b>	<b>1 710 731 030,98</b>
<b>VII</b>	<b>+/- RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-783 567 003,74</b>	<b>-2 374 879 157,66</b>
<b>VIII</b>	<b>= RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>1 153 965 137,84</b>	<b>-664 148 126,68</b>
<b>IX</b>	<b>+/- RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-79 668 746,38</b>	<b>8 581 990,44</b>
15	- Impôts sur les résultats	9 452 956,60	13 886 937,83
<b>X</b>	<b>= RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>1 064 843 434,86</b>	<b>-669 453 074,07</b>
1	Résultat net de l'exercice	1 064 843 434,86	-669 453 074,07
	* Bénéfice +	1 064 843 434,86	0,00
	* Perte -	0,00	669 453 074,07
2	+ Dotations d'exploitation (1)	1 032 627 098,80	1 034 538 063,95
3	+ Dotations financières (1)	69 140 211,08	
4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	- Reprises d'exploitation (2)	589 712 431,24	497 462 039,88
6	- Reprises financières (2)	781 333 085,14	
7	- Reprises non courantes (2) (3)	0,00	7 944 141,27
8	- Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées	0,00	0,00
<b>I</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>795 565 228,36</b>	<b>-140 321 191,27</b>
10	- Distributions de bénéfices	0,00	0,00
<b>II</b>	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>795 565 228,36</b>	<b>-140 321 191,27</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	6 395 360 637,22	599 662 483,44	0,00		589 712 431,24	781 333 085,14	0,00	5 623 977 604,28
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>6 395 360 637,22</b>	<b>599 662 483,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>589 712 431,24</b>	<b>781 333 085,14</b>	<b>0,00</b>	<b>5 623 977 604,28</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	320 424 426,81	26 479 675,49						346 904 102,30
5. Autres Provisions pour risques et charge			0,00		0,00			
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>320 424 426,81</b>	<b>26 479 675,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>346 904 102,30</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>6 715 785 064,03</b>	<b>626 142 158,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>589 712 431,24</b>	<b>781 333 085,14</b>	<b>0,00</b>	<b>5 970 881 706,58</b>

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>		
- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2016. - Pour prendre en considération le planning généralement décennal d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rappel de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usure des actifs en concessions. - Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'utilisation.	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (323 MMAD en 2016 vs. 1 096 MMAD selon l'ancienne méthode). - Le montant du rattrapage de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2023 s'est élevé à 589 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2023 de 586 MMAD.
- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	- LA composition de la dette en devise d'ADM reflète la composition du panier du dirhams 60% Euro, 40% dollars ce qui donne des impacts diversifiés sur la dette d'ADM lors de la fluctuation de ces deux devises, de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise	- l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 116356200,01 dhs
<b>II. Changements affectant les règles de présentation</b>		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>2 198 629 588,86</b>	<b>33 922 914,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 232 552 503,03</b>
* Frais préliminaires	129 411 680,23	0,00						129 411 680,23
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 069 217 908,63	33 922 914,17					0,00	2 103 140 822,80
* Primes de remboursement obligations								
<b>* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>104 034 265,79</b>	<b>8 685 818,73</b>						<b>112 720 084,52</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	104 034 265,79	8 685 818,73						112 720 084,52
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	<b>141 497 843,11</b>	<b>4 434 350,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 890 781,48</b>	<b>140 041 412,04</b>
* Terrains	2 575 690,00	0,00						2 575 690,00
* Constructions	45 549 008,17	0,00						45 549 008,17
* Installat. techniques, matériel et outillage	4 271 892,85	12 000,00						4 283 892,85
* Matériel de transport	0,00	0,00						0,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	27 678 075,44	251 865,82						27 929 941,26
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	61 423 176,65	4 170 484,59					5 890 781,48	59 702 879,76
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION</b>	<b>79 093 623 978,60</b>	<b>1 000 019 228,64</b>	<b>0,00</b>	<b>5 890 781,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 099 533 988,72</b>
* Terrains								0,00
* Constructions	76 940 371 418,34	171 919 900,63		5 890 781,48				77 118 182 100,45
* Installat. techniques, matériel et outillage	352 948 300,92	530 282,85			0,00			353 478 583,77
* Matériel de transport	24 665 570,92				0,00			24 665 570,92
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	227 374 210,09	162 081,12						227 536 291,21
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	1 548 264 478,33	827 406 964,04						2 375 671 442,37

Les acquisitions des constructions intègrent le montant de la réévaluation (cf. changement de méthode)

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>39 474 412 458,09</b>	<b>37 756 932 458,09</b>	<b>1 717 480 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 927 235 516,89</b>			
- Emprunts obligataires	18 764 824 000,00	17 047 344 000,00	1 717 480 000,00					
- Autres dettes de financement	20 709 588 458,09	20 709 588 458,09	0,00		22 927 235 516,89			
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2 132 521 965,28</b>	<b>0,00</b>	<b>2 132 521 965,28</b>	<b>41 583 259,93</b>	<b>18 828 729,16</b>	<b>156 729 257,58</b>		
- Fournisseurs et comptes rattachés	822 430 986,57		822 430 986,57	41 583 259,93	18 828 729,16	5 985 073,73		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40		639 000,40					
- Personnel	38 405 351,82		38 405 351,82					
- Organismes sociaux	15 827 526,69		15 827 526,69			15 827 526,69		
- Etat	134 458 833,74		134 458 833,74			134 458 833,74		
- Comptes d'associés	457 823,42		457 823,42			457 823,42		
- Autres créditeurs	83 852 393,44		83 852 393,44					
- Compte de régularisation du passif	1 036 450 049,20		1 036 450 049,20					

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 303 268 847,54</b>	<b>2 303 268 847,54</b>	<b>0,00</b>				<b>1 000 000,00</b>	
- Prets immobilisés	1 704,88	1 704,88						
- Autres créances financières	2 302 267 142,66	2 302 267 142,66						
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00					1 000 000,00	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>692 119 102,91</b>	<b>0,00</b>	<b>309 595 452,28</b>	<b>382 523 650,63</b>	<b>0,00</b>	<b>100 767 908,83</b>	<b>0,00</b>	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 893 743,73		1 893 743,73					
- Clients et comptes rattachés	568 420 304,94		185 896 654,31	382 523 650,63		30 547 924,65		
- Personnel	614 395,61		614 395,61					
- Etat	70 219 984,18	0,00	70 219 984,18			70 219 984,18		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	3 439 787,27		3 439 787,27					
- Comptes de régularisation actif	47 530 887,18		47 530 887,18					

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2022 s'est élevé à 82 MMAD.
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a dérogé, tels que préconisés par le CGNC, aux principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellés en monnaies étrangères. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 283 347 385dhs
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT
Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée " Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM Amélioration de l'information financière	Aucun incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	-	481 503,27
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	0,00	7 944 141,27
<b>Total (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>8 425 644,54</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 301 388 701,53	1 233 994 872,56
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 207 002,75	1 291 251,85
* Cautions Reçues sur marché en EURO	27 243 945,36	189 819 324,10
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	16 170 980 248,89	17 499 415 978,57
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19 485 490 966,97	19 277 870 001,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 217 647 058,80	2 388 235 294,10
* Dépôts et cautionnements reçus	20 961 150,40	20 964 250,40
<b>TOTAL</b>	<b>39 224 919 074,70</b>	<b>40 611 590 972,58</b>

SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues			NEANT		

(1) - Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres : 5 - (à préciser)  
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)  
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
ADM - PARK	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2023			
ADM - PROJET	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2023			
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000</b>		<b>996 000</b>					

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
<b>I. ACTIF IMMOBILISE</b>	
<b>A. Evaluation à l'entrée</b>	
1. Immobilisation en non-valeurs	(Conforme CGNC)
2. Immobilisations incorporelles	(Conforme CGNC)
3. Immobilisations corporelles	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
4. Immobilisations financières	(Conforme CGNC)
<b>B. Corrections de valeurs</b>	
1. Méthodes d'amortissements	(Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession)
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif	(Conforme CGNC)
<b>II. ACTIF CIRCULANT</b>	
<b>A. Evaluation à l'entrée</b>	
1. Stocks	(Conforme CGNC)
2. Créances et autres actifs circulants	(Conforme CGNC et annexe n°1)
3. Titres et autres valeurs de placement	(Conforme CGNC)
<b>B. CORRECTIONS DE VALEUR</b>	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif	(Conforme CGNC)
<b>III. FINANCEMENT PERMANENT</b>	
1. Méthodes de réévaluation	(Conforme CGNC)
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	(Conforme CGNC)
3. Dettes de financement permanent	(Conforme CGNC)
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	(Conforme CGNC)
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif	(Conforme CGNC)
<b>IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)</b>	
1. Dettes du passif circulant	(Conforme CGNC et annexe n°1)
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	(Conforme CGNC)
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif	(Conforme CGNC)
<b>V. TRESORERIE</b>	
1. Trésorerie - Actif	(Conforme CGNC)
2. Trésorerie - Passif	(Conforme CGNC)
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	(Conforme CGNC)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023



**Aux actionnaires**  
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

Rapport général des commissaires aux comptes  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le compte des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2023. Ces états de synthèse ont ressorti un montant de capitaux propres et assimilés de 27 332 600 608 MAD dont bénéfice net de 1 064 843 435 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/01/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

2. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers. Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 09/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2021.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du cadre conventionnel, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Cette observation a été émise lors de notre rapport d'opinion relatif aux comptes de l'exercice 2021. Selon le management de la société, l'arbitrage est en cours.

3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable relatif à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes de change latentes. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

4. Remboursement du crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre l'Etat marocain et ADM, la société a bénéficié du remboursement du crédit de TVA cumulé à hauteur de 2 300 000 000 de dirhams, à travers la levée auprès du marché financier d'un prêt pour le financement dudit crédit de TVA, lequel prêt sera remboursé, principal et intérêts, par l'Etat. De sa part, ADM s'engage, entre autres, à respecter le programme d'investissement et à analyser le contrat programme en décembre 2023.

5. Contrôle fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de 2023 portant sur la TVA, l'IS et l'IR au titre de la période 2019 à 2022. L'impact de ce contrôle sur les états financiers au 31/12/2023 est à hauteur de 83 millions de dirhams.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et au sein de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Evolution des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à 498 000 MAD.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la dégradation de l'environnement, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution des traités et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits dans le paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'Etat des Informations Complémentaires.</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur.</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau du paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'Etat des Informations Complémentaires, aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2023.</li> </ul>
<p><b>Evolution des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour obligations de maintien en état de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et complétées comme précisé dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'Etat des Informations Complémentaires.</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que ces provisions constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en examinant la cohérence hypothétique et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément à référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation de manière continue, et à communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation ; nous communiquons au sein de notre rapport, si une incertitude significative est retenue d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Rabat, le 29 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit BDO Maroc



Monsieur Adib BENBRAHIM  
Associé

Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé

BILAN ACTIF

	( en KMAD)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	120 670	130 032
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	69 435 925	68 759 117
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 302 302	2 300
Impôts différés actifs	810 697	992 491
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	0	1 967 388
<b>Total actif non courant</b>	<b>72 669 593</b>	<b>71 851 327</b>
<b>Actif courant</b>		
Autres actifs financiers	2 113 253	724 812
Stocks	36 034	30 394
Clients et autres débiteurs	232 276	220 459
Autres actifs courants	499 485	825 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie	557 319	387 287
<b>Total actif courant</b>	<b>3 438 367</b>	<b>2 188 806</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>76 107 961</b>	<b>74 040 133</b>

BILAN PASSIF

	( en KMAD)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	15 715 629	15 715 629
Réserves consolidées	-9 566 683	-8 474 869
Ecart de réévaluation	15 126 659	15 178 565
Résultat de l'exercice	1 293 685	-909 967
Capitaux propres part du Groupe	22 569 290	21 509 358
Intérêts minoritaires		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>22 569 290</b>	<b>21 509 358</b>
<b>Passif non courant</b>		
Emprunts non courants	37 282 037	36 884 865
Impôts différés	6 796 060	6 819 380
Provisions non courantes	4 373 967	3 817 631
Autres passifs non courants	455 346	309 905
<b>Total passif non courant</b>	<b>48 907 411</b>	<b>47 831 781</b>
<b>Passif courant</b>		
Fournisseurs et autres créanciers	807 290	753 572
Emprunts courants et dettes financières diverses	1 717 480	1 757 000
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	192 008	635 221
Autres passifs	1 896 423	1 517 118
Découvert	18 057	36 082
<b>Total passif courant</b>	<b>4 631 259</b>	<b>4 698 993</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>76 107 961</b>	<b>74 040 133</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	( en KMAD)	
	31.12.2023	31.12.2022
Chiffre d'affaires dont :	<b>4 730 531</b>	<b>4 014 789</b>
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 724 621	3 383 319
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	1 005 910	631 470
Achats et charges externes	-2 056 643	-1 582 611
Charges de personnel	-249 060	-228 878
Impôts et taxes	-7 332	-7 296
Dotations aux amortissements	-901 915	-885 477
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	885 678	754 237
Autres produits et charges d'exploitation	31 708	84 662
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 432 967</b>	<b>2 149 425</b>
Autres produits et charges opérationnels	-81 641	8 802
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 351 326</b>	<b>2 158 227</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 639 398	-1 794 137
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 639 398</b>	<b>-1 794 137</b>
Autres produits et charges financiers	611 619	-1 245 404
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-29 862	-28 653
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>1 293 685</b>	<b>-909 967</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>1 293 685</b>	<b>-909 967</b>
- dont part du Groupe	1 293 685	-909 967
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	41	-29
- résultat dilué par action (part du Groupe)	41	-29

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	( en KMAD)	
	31.12.2023	31.12.2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1 112 098</b>	<b>1 703 409</b>
Résultat net	1 293 685	-909 967
Dotations nettes aux amortissements et provisions	-270 790	86 114
Gains et pertes de change latente	-	-
Résultat sur cessions	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>1 022 895</b>	<b>-823 853</b>
Charge nette d'intérêts	1 639 398	1 894 287
Variation des impôts différés	158 475	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	723 911	485 107
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)</b>	<b>3 544 678</b>	<b>1 555 542</b>
Acquisition d'immobilisations	-1 013 612	-638 076
Actifs et passifs financiers non courants	-332 614	9 256
<b>Total des acquisitions d'actifs non courant</b>	<b>-1 346 227</b>	<b>-628 820</b>
Cessions d'immobilisations	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)</b>	<b>-1 346 227</b>	<b>-628 820</b>
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	-1 923 023	-1 216 486
Emission d'emprunts	622 442	1 412 900
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital	2 300 000	
Intérêts financiers nets versés	-1 639 398	-1 714 449
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)</b>	<b>-639 979</b>	<b>-1 518 034</b>
<b>Variation de trésorerie (I + II + III)</b>	<b>1 558 473</b>	<b>-591 312</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>2 670 571</b>	<b>1 112 097</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	( en KMAD)					
	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1/1/2022</b>	15 715 629	6 324 787	435 584	22 475 999	-	22 475 999
Affectation du résultat précédent		435 584	-435 584			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-56 624		-56 624		-56 624
Résultat net			-909 967	-909 967		-909 967
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		-51		-51		-51
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>15 715 629</b>	<b>6 703 696</b>	<b>-909 967</b>	<b>21 509 358</b>	<b>-</b>	<b>21 509 358</b>
<b>Capitaux propres au 1/01/2023</b>	<b>15 715 629</b>	<b>6 703 696</b>	<b>-909 967</b>	<b>21 509 358</b>	<b>-</b>	<b>21 509 358</b>
Affectation du résultat précédent		-909 967	909 967			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		-51 905		-51 905		-51 905
Résultat net			1 293 685	1 293 685		1 293 685
Impact						
Impact impôt différé actif		-181 796		-181 796		-181 796
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		-51		-51		-51
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>15 715 629</b>	<b>5 559 977</b>	<b>1 293 685</b>	<b>22 569 291</b>	<b>-</b>	<b>22 569 291</b>

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2023

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2023, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit de concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants :

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, historiquement et jusqu'à 2015 le crédit de TVA au niveau de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était due à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats programmes couvrant 2015 et antérieurs ;
- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vue de décalage entre le niveau de l'investissement et le C.A généré ainsi que par le différentiel de Taux.

Consciente de cette problématique ADM a entrepris plusieurs actions pour agir sur ses causes à savoir :

- Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015
- Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'exonérer tous les projets d'investissements de la TVA. Ces conventions couvrent les investissements dont les réalisations s'étalent sur les 3 prochains exercices (y compris 2021) et ADM continuera à mettre en place des conventions d'exonérations des investissements futurs jusqu'à absorption totale du crédit de TVA ;

Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA.

En décembre 2023, le crédit de la TVA a été remboursé à la hauteur de 2.3 MM Dhs.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données de trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« **Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 31 décembre 2023** »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions de dh)	31.12.2022	Augmentation	Diminution	31.12.2023
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	70 549,71	1 005,91	-	71 555,62
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 790,59	329,10	-	2 119,69
<b>Valeurs nettes</b>	<b>68 759,12</b>	<b>676,81</b>	-	<b>69 435,92</b>

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation nette de de 677 MMAD durant 2023.

2. Autres Actifs non courants

(en millions de dh)	déc-22	déc-23	%
Impôts différés actifs	992,49	810,70	22,4%
Instruments dérivés (trading)			
Autres débiteurs non courants	1 969,69	2 302,30	16,9%
<b>TOTAL</b>	<b>2 962,18</b>	<b>3 113,00</b>	<b>5%</b>

a. Les impôts différés actifs

Au 31.12.2023, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé avec la nouvelle base de l'amortissement indéfiniment reportable revue suite au contrôle fiscal.

(en milliers de dirhams)	DEC-2022	DEC-2023
Amortissement fiscalement différé	992 491	810 697

b. Crédit de TVA :

Le crédit TVA a été remboursé par l'Etat à la hauteur de 2.3 MM MAD. Ainsi, son actualisation n'a plus lieu d'être.

3. Autres actifs courants

(en millions de dh)	déc-22	déc-23	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	724,8	2 113,3	191,6%
Autres débiteurs courants	825,9	499,5	-39,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 550,67</b>	<b>2 612,74</b>	<b>68%</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA.

4. Provisions

(en millions de dh)	Au 31.12.2022	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	Au 31.12.2023
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	4 371,5	- 295,8	- 335,1	4 410,8
Provisions pour risques et charges	81,3	73,8	-	155,2
<b>TOTAL</b>	<b>4 452,85</b>	<b>- 221,94</b>	<b>- 335,07</b>	<b>4 565,98</b>

(\*) dont part > 1 an 4 219 MMDhs au 31.12.2023.

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2023 de 4 964 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2023 est de 4 411 MMAD avec un impact résultat de - 39 millions de dhs.

5. Information sur les actifs et passifs financiers

(en millions de dh)	Dec-2023	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 113	2 113	-	-
Trésorerie	557	557	-	-
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>2 670,57</b>	<b>2 670,57</b>	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	39 000	1 717	6 586	30 696
Fournisseurs	807	807	-	-
Decouvert	18	18	-	-
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>39 824,86</b>	<b>2 542,83</b>	<b>6 585,80</b>	<b>30 696,24</b>

6. Passifs éventuels

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2020 à 2023 peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

En effet, ADM a en un contrôle fiscal au cours de l'année 2023.

### 7. Chiffre d'affaires

en millions de dh	déc-22	déc-23	%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>4 014,79</b>	<b>4 730,53</b>	<b>17,83%</b>
<i>Dont</i>			
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 383,32	3 724,62	10,1%
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	631,47	1 005,91	59,30%
<b>Autres produits</b>	<b>84,66</b>	<b>118,41</b>	<b>39,86%</b>
Intercos	-	- 86,70	
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>4 099,45</b>	<b>4 762,24</b>	<b>16,17%</b>

L'augmentation du C.A péage de 10,1% est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

### 8. Charges d'exploitation

(en millions de dh)	déc-22	déc-23	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	631,5	1 005,9	59%
Energies et Fournitures	21,4	21,8	2%
Achat de travaux, études et prestations de services	181,8	220,1	21%
Entretien routier	576,0	680,5	18%
Entretien et réparation des biens mobiliers	15,2	16,1	6%
Divers	156,7	198,9	27%
Intercos	-	86,7	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 582,6</b>	<b>2 056,6</b>	<b>30%</b>

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 30% expliquée essentiellement par l'augmentation des charges liées à la construction des infrastructures en concession.

### 9. Coût de l'endettement

(en millions de dh)	DEC-2022	DEC-2023	%
Intérêts et charges financières assimilées	1 561	1 461	- 7%
Variation de juste valeur des instruments financiers	33	1	- 5 621%
Effet actualisation	201	108	- 86%
Autres retraitements	- 1	70	101%
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>1 794</b>	<b>1 639</b>	<b>- 8,6%</b>

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux prêts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et entre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût d'endettement affiche une baisse de 8,6% par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement par l'effet Forex.

### 10. Gestion des risques

#### Engagements donnés :

Le Conseil D'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014.

Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

#### Engagements reçus :

en dhs	DEC - 2023	DEC 2022
<b>* Avals et cautions</b>		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 301 388 701,53	1 233 994 872,56
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 207 002,75	1 291 251,85
* Cautions Reçues sur marché en EURO	27 243 945,36	189 819 324,10
<b>* Autres engagements reçus</b>		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	16 170 980 248,89	17 499 415 978,57
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19 485 490 966,97	19 277 870 001,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 217 647 058,80	2 388 235 294,10
* Dépôts et cautionnements reçus	20 961 150,40	20 964 250,40
<b>TOTAL</b>	<b>39 224 919 074,70</b>	<b>40 611 590 972,58</b>

### 11. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023



HORWATH MAROC AUDIT  
Adresse : 190, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - Rabat

#### Aux actionnaires

Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

Rapport d'audit sur les états financiers consolidés  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2023 de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 22 569 290 KMAD dont un bénéfice consolidé de 1 293 685 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et reflètent de manière fidèle et impartiale la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nos sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

#### 1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,96% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

#### 2. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibres optiques dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. Cependant, la Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1990 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Cette observation a été émise lors de notre rapport d'opinion relatif aux comptes de l'exercice 2021. Selon le management de la société, l'arbitrage est en cours.

#### 3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des instruments financiers libellés en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

#### 4. Remboursement du crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Dans le cadre d'un protocole d'accord conclu entre l'Etat marocain et ADM, la société a bénéficié du remboursement du crédit de TVA cumulé à hauteur de 2 300 000 000 DH, à travers la levée auprès du marché financier marocain de l'emprunt de 2 300 000 000 DH, lequel prêt sera remboursé, principal et intérêts, par l'Etat. De sa part, ADM s'engage, entre autres, à respecter le programme d'investissement et à finaliser le contrat programme en décembre 2023.

#### 5. Contrôle fiscal

La Société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de 2023 portant sur la TVA, l'IS et l'IR au titre de la période 2019 à 2022. L'impact de ce contrôle sur les états financiers au 31/12/2023 est à hauteur de 83 millions de dirhams.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
----------------------------	---------------

<p><b>Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.</b></p>	
--	--

<p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à MMAD 59 436.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits au point « Dépréciation et pertes de valeur » de la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes du groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indicateurs de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour la détermination des indices de perte de valeur et la vérification des recouvrements ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au point 7 « Dépréciation » de l'annexe aux états financiers consolidés, aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2023.</li> </ul>
--	--

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de réserves pour provisions pour obligations de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions s'élèvent à MMAD 4 970 au 31 décembre 2023, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé de travaux de maintenance présenté au point 5 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés et des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>
--	---

## COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

### Performance financière :

- ✓ Le chiffre d'affaires social a augmenté de 10% en 2023 affichant 3 727 millions de MAD. Le chiffre d'affaires consolidé affiche quant à lui une croissance de 18% grâce à l'augmentation de 59% du chiffre d'affaires lié à la construction des infrastructures en concession.
- ✓ En social, le niveau de la dette a baissé de 5% affichant 37 174 millions de MAD à fin décembre 2023.
- ✓ L'investissement net affiche un total de 69 435 millions de MAD en amélioration de 1% par rapport à 2022.
- ✓ Le résultat net social fortement impacté par le FOREX s'établit positivement à 1 064 millions, il serait hors impact FOREX de 353 millions de dhs.
- ✓ Le résultat net consolidé en normes IFRS est à 1 294 millions de dhs.

### Activité de la société 2023 :

Sur le plan développement du réseau autoroutier national, l'année 2023 a été marquée par l'avancement du grand chantier de triplement de l'autoroute Casablanca- Berrechid et de l'autoroute de Contournement de Casablanca, d'une part, et par le lancement du projet de construction de l'Autoroute Tit Mellil-Berrechid, d'autre part. ADM a parallèlement poursuivi la réalisation des travaux des grosses réparations au niveau de plusieurs axes autoroutiers, et ce dans le cadre du programme 2021-2023.

S'agissant des coopérations développées par ADM dans l'objectif de partager son savoir et savoir-faire en tant que leader Africain, l'année 2023 a connu la concrétisation par ADM Académie, l'entité chargée de la formation d'ADM, du projet de renforcement des capacités des ressources humaines des pays africains dans le secteur du transport, et ce à travers l'organisation d'un premier cycle de formation au profit d'une délégation africaine de 11 pays différents, et ce dans le cadre de la coopération tripartite entre le Maroc-Japon-Afrique en partenariat avec le Ministère de l'Équipement et de l'Eau, l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (AMCI), l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale (JICA) et Hanshin Express Way.

Enfin, dans le cadre du « programme J/Jeunes Espoirs », un programme RSE déployé par ADM pour soutenir les écoles primaires limitrophes au réseau autoroutier, de nombreuses actions ont été concrétisées en 2023, dont principalement la réhabilitation de 9 écoles et l'organisation d'une caravane de consultations, de sensibilisation et de soins dentaires en partenariat avec l'association « Operation Smile Morocco ».

Le Rapport Annuel Financier, y compris l'ETIC, est consultable sur le lien suivant :  
<https://www.adm.co.ma/ADM/Communication/Pages/Communications-financieres.aspx>